



PRAT HOLDING

9 Bvd Edgar Quinet 75014 Paris, France

Tel. : 01 87 68 90 66

www.groupe-prat.com

MANDAT DE GESTION

Mandat établi conformément à la Loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 et au décret 72-678 du 20 juillet 1972

Mandat enregistré sous le n° 26777

Mandat établi entre les soussignés

PRAT HOLDING

Dénommée ici le « Mandataire » est une Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle présidée par Monsieur Gilles Prat titulaire de la carte professionnelle des placements financiers et de gestion, caution Banque de France.

PRAT HOLDING créé en 2009 et immatriculé au Registre des Commerces et des Sociétés sous le numéro de Siret 519 898 902 000 27 avec un capital social de 7 270 100,00 €.

Et

Madame ou Monsieur :

Ou Société :

Né(e) le :

à :

Adresse :

Téléphone :

Email :

Le présent Mandat donne, par les présentes, au mandataire le pouvoir en qualité de commissionnaire au sens des articles L. 132-1 et suivants du Code de commerce, et de l'article 256-V du Code général des impôts, qui l'accepte, afin de constituer un portefeuille de vins et champagnes sur la base de l'un des profils de portefeuilles décrits dans la page ci-après afin d'acheter les vins et champagnes, les revendre, coordonner leur transport et le stockage des bouteilles en son nom et pour le compte du Mandant dans les termes et conditions fixés ci-après.

Les présentes conditions particulières forment un tout indivisible avec les Conditions Générales de Services. (les conditions particulières et les conditions générales sont ci-après désignées le «Mandat»).



PRAT HOLDING

Profils de portefeuille

L'investisseur fixe les caractéristiques de sa cave de la manière suivante :

OFFRES	PLUS	MAX	PREMIUM	VIP
Investissement	2500€ à 10 000€	10.000€ à 25.000€	25.000€ à 50.000€	50.000€ à 250.000€
Durée de placement	3 mois	2 mois	2 mois	2 mois
Plus-values minimums garanties par mois	4% par mois	6% par mois	8% par mois	10% par mois
Capital garanti	Oui	Oui	Oui	Oui
Ventes privées	Non	Oui	Oui	Oui
Visite de notre Cave	Non	Non	Oui	Oui
Assurance	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Stockage	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
Frais	Sans	Sans	Sans	Sans
Retrait plus-values	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois	Tous les mois
Retrait du Capital	A terme de l'offre			
Votre choix	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Options supplémentaires

Questionnaire	OUI	NON
Souhaitez-vous gérer vous-même votre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous profiter de nos ventes privées ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous recevoir des mails d'informations concernant nos événements ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous visiter notre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous recevoir notre brochure sur la route des vins ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous acheter pour vous-même certains lots de notre cave ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Souhaitez-vous participer à nos dégustations en salon privé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>



PRAT HOLDING

Conditions Générales de Services

Article 1 :

Le Mandat est soumis aux présentes conditions générales.

Article 2 :

Toute signature de l'une des deux parties ne l'engage que dans la mesure où l'autre partie a présenté son acceptation écrite dans un délai de sept jours francs.

Article 3 :

Les produits achetés sont logés dans une cave privatisée. PRAT HOLDING ne peut procéder à des achats sur un produit sans autorisation de la part du Mandant sauf conditions particulières.

Article 4 :

Les dates contractuelles d'achats de bouteilles figurent sur les factures se trouvant dans votre cave en ligne. Elles sont celles auxquelles PRAT HOLDING s'est engagée à mettre à disposition sur le site.

Article 5 :

PRAT HOLDING conserve la propriété des biens vendus ou achetés jusqu'au paiement effectif du lot. Le défaut de paiement d'une échéance peut entraîner la revendication des biens. Ces dispositions ne font pas obstacle aux acquisitions du Mandant et des biens vendus.

Article 6 :

Les vins et champagnes objets du Mandat sont réputés issus à 100 % AOC par PRAT HOLDING.

Article 7 :

Le prix des vins et champagnes est fixé pour toute la durée de la vente.

Article 8 :

Dans le cas où le Mandant ne respecterait pas la(les) date(s) de paiements prévus(s), PRAT HOLDING pourra exiger, facture à l'appui, les paiements dus qui seront exigibles au terme des délais initialement prévus et devront être réglés dans leurs intégralités.

Article 9 :

Sauf stipulation contraire aux clauses particulières, PRAT HOLDING effectue l'arbitrage de vos vins et champagnes, ce qui garantit une rentabilité définie et signée préalablement sur le Mandat dans un délai maximum en fonction de l'offre souscrite. Si l'arbitrage est effectué par le Mandant, PRAT HOLDING décline toute responsabilité du rendement.

Article 10 :

En cas de litige les différentes parties seront soumises à la commission paritaire. En cas d'échec de la conciliation, tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce et ce même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défenseurs.

Article 11 :

Le retrait partiel ou total des plus-values se fera sans frais tous les mois à la demande du Mandant.

Article 12 :

Le retrait partiel ou total de la balance se fera sans frais à terme de l'offre souscrite.



PRAT HOLDING

Ayants Droit

Veillez remplir les champs ci-dessous concernant la personne à qui vous souhaiteriez léguer votre compte de cave en ligne sans frais en cas de décès.

Nom, prénom :	Date de naissance :
Adresse :	Nationalité :
Téléphone :	Email :
Lien de parenté :	

Joindre une photocopie de la pièce d'identité de l'ayant droit

Le Mandant déclare qu'il a pu obtenir toutes les informations utiles avant la signature des présentes.

Fait à

Le

Le Mandant, signature

Le Mandataire, signature

PRAT HOLDING
Gilles PRAT
9 Bvd Edgar Quinet 75014 Paris
Tél. : +33 (0)1 87 68 90 66
Siret 519 898 902 000 27 - APE 6420Z

Nom du Mandant suivi de la mention « Lu et approuvé »